

# **Projet Educatif Territorial**

**2015 - 2018**

**LAMASQUERE**

# SOMMAIRE

<b>I. Contexte</b>	<b>3</b>
<b>II. Diagnostic préalable à la définition du PEdT</b>	<b>3</b>
<b>1. Notre territoire</b>	<b>3</b>
-Evolution démographique	3
-Structure de la population	4
-Analyse économique	4
-Communauté de Communes	4
<b>2. Les forces du territoire</b>	<b>5</b>
-Les infrastructures	5
-Le tissu associatif	6
-La Médiathèque	6
-Les liens intergénérationnels	6
<b>3. Les faiblesses du territoire</b>	<b>7</b>
<b>4. Le public concerné par le PEdT</b>	<b>7</b>
<b>5. Organisation actuelle des rythmes scolaires</b>	<b>8</b>
-La répartition horaire	8
-L'encadrement du temps périscolaire	9
-Les Temps d'Activités Périscolaires actuels	10
<b>III. Le projet de PEdT</b>	<b>11</b>
<b>1. Les objectifs</b>	<b>11</b>
<b>2. Le projet d'école</b>	<b>11</b>
<b>3. Les projets d'activités périscolaires</b>	<b>12</b>
<b>4. Nouvelle organisation du temps périscolaire</b>	<b>13</b>
<b>5. La démarche suivie</b>	<b>14</b>
-Les partenaires institutionnels	14
-Les partenaires de terrain	14
-Les lieux de concertation	15
<b>IV. Les modalités pratiques du PEdT</b>	<b>17</b>
<b>1. Pilotage du PEdT</b>	<b>17</b>
<b>2. Evaluation du projet</b>	<b>18</b>
<b>3. Tarification et information des familles</b>	<b>18</b>
<b>Contacts</b>	<b>19</b>
<b>Lexique</b>	<b>20</b>
<b>Annexes</b>	<b>21</b>

## I. Contexte

Dans le respect du décret relatif à la réforme des rythmes scolaires, Brigitte MORAN, Maire de Lamasquère et les conseillers municipaux, ont souhaité mettre en place un projet éducatif territorial afin d'apporter une cohérence et une continuité dans le rythme des enfants de la commune.

Il est important que la commune s'inscrive dans la politique éducative de ses petits citoyens, avec pour objectif l'épanouissement et le bien-être des enfants quels que soient leurs âges et leurs niveaux de vie sociale.

**Le fil conducteur de ce PEdT, en lien étroit avec le projet d'école, est l'apprentissage du « Vivre ensemble » à travers des activités sportives, culturelles ou socio-culturelles.**

La commune ne dispose pas de structure de type « Accueil de loisirs ». La mise en place de ce projet éducatif pour la **période 2015-2018** s'inscrit donc dans une vision à plus long terme, la première année permettant de poser les bases de ce qui pourrait devenir une structure plus adaptée à l'accueil périscolaire.

## II. Diagnostic préalable à la définition du PEdT

### 1. Notre territoire

#### ○ Evolution démographique

Lamasquère compte **1434 habitants** en 2015, ce qui correspond à une **augmentation de la population de 30% en 10 ans** (1108 habitants en 2006). En 2011, la densité moyenne de population était de 223 habitants/km<sup>2</sup> (*cf. Annexe 1 : Document INSEE RP2011*)

Elle possède une forte proportion de zones agricoles et les habitations sont « diffuses », implantées le long des principaux accès routiers. On dénombre à ce jour 585 logements.

L'accroissement démographique n'a pas été régulier, les pics constatés (2005-2009, 2009-2010, 2014) correspondant majoritairement à l'implantation de lotissements, avec une très forte proportion d'habitats individuels (un seul habitat collectif sur la commune, avec des logements sociaux). Cependant, après une période creuse sur la période 2011-2013, il est à noter l'inflation de demandes de permis de construire suite à la loi ALUR. La commune est donc en développement croissant.

Période	Nombre de permis de construire
2013	6
2014	24
Depuis début 2015	9

De nouvelles opérations immobilières sont en cours (ex : lotissement de 8 lots) et la municipalité a pour projet d'aménager la zone située au cœur du village pour créer un centre bourg ce qui amènera un flux de population.

### ○ Structure de la population

On note une majorité de primo-accédant avec des enfants en bas-âge, et une forte proportion de catégories socio-professionnelles favorisées. Le taux de chômage est peu élevé (environ 6%), la population active est largement majoritaire.

L'analyse de la pyramide des âges, fourni par l'INSEE, montre que la tranche 30-44 ans est la plus importante et que la population est jeune.

Tranche d'âge	%
0-18 ans	27
19-64 ans	63
65 ans et plus	10

Concernant la population des 0-18 ans la répartition est la suivante :

Catégorie de jeunes	Nombre
Non scolarisés (0-2 ans)	58
Scolarisés à l'école (3 -11 ans)	195
Scolarisés au collège (12-15 ans)	86
Scolarisés au lycée (16-18 ans)	67

### ○ Analyse économique

Lamasquère est un territoire rural, le tissu économique y est peu développé : la commune possède 5 commerces, et une majorité d'artisans et auto-entrepreneurs. Il existe plusieurs exploitations agricoles réparties sur tout le territoire.

### ○ Communauté de communes

Lamasquère fait partie de la **Communauté de communes « Axe Sud »**, qui regroupe les communes de Roques/Garonne, Frouzins et Seysses.

Axe Sud est signataire d'un Contrat Enfance jeunesse (**CEJ**) avec la CAF (2014-2017). Notre commune bénéficie des services proposés par Axe Sud et a accès aux différentes structures d'accueil enfance:

- **La Crèche** « Lamascotte » et **le RAM** (Relais Assistantes Maternelles) implantés depuis 2013 sur la commune, à côté de l'école Edith Piaf;
- **Le LAEP** (Lieu Accueil Enfants-Parents) « La Parenthèse » et **la Ludothèque**, sur le site de la CC ;
- **Le PAIPE's** point accueil information petite enfance sur le site de la CC ;
- **La Halte-garderie** à Frouzins ;
- **L'Ecole de Musique**, qui intervient également dans les écoles élémentaires ;

- **La restauration scolaire** : Axe Sud possède une cuisine centrale et fournit les repas dans les écoles du territoire de la CC. Axe Sud gère également le personnel qui s'occupe de la préparation des repas et du service à table.

## 2. Les forces du territoire

### o Les infrastructures

La commune possède une seule école, l'école **primaire Edith Piaf**, qui regroupe à ce jour **3 classes de maternelle et 5 classes d'élémentaire** avec une seule direction d'école. Seuls les enfants de la commune y sont scolarisés.

Le groupe scolaire comprend :

- un dortoir pouvant accueillir 27 enfants ;
- une salle de classe vacante utilisée actuellement pour les activités TAP ;
- une salle pour l'étude surveillée (anciennement salle du RASED) ;
- une salle multi-activités pour des activités relatives à la motricité et l'expression corporelle.
- une salle de garderie.

Les locaux de l'école se situent au centre du village et se trouvent à proximité d'infrastructures utilisées pour les activités sportives, culturelles et associatives:

- de la médiathèque, intégrée au groupe scolaire ;
- du terrain de foot ;
- du terrain de tennis ;
- de la salle polyvalente, pouvant recevoir des activités de type danse, théâtre (présence d'une scène permanente) ... ;
- du parc municipal ;
- de sentiers piétonniers autour du stade et du parc ;
- du club d'équitation.



### ○ Le tissu associatif

Diverses associations sportives et culturelles se trouvent sur le territoire depuis plusieurs années :

- le « **Karaté Club Lamasquère** », implanté depuis 2000 sur la commune, et qui forme de nombreux jeunes champions (une soixante d'adhérents enfants et adultes) ;
- le club de football vétérans « **Sports Loisir Lamasquère** » ;
- « **Les Récré'actives** » association qui organise différentes manifestations pour les enfants (Carnaval, Halloween, Pâques, journée jeux de société, boum des ados, ...) ;
- « **Les Mômes Piaf** » association des parents d'élèves de l'école qui organise le loto et la kermesse. Elle est partenaire du projet d'école en apportant un soutien financier à la coopérative scolaire au profit des activités culturelles (abonnements, sorties scolaires,....).

La municipalité a souhaité dynamiser le tissu associatif en favorisant l'implantation de deux nouvelles associations en septembre 2014 :

- l'association « **Loisirs, Sourire et Forme** » qui propose des activités de Zumba pour enfants et adultes, ainsi que des activités de gymnastique d'entretien et de Pilate. Plus de 130 adhérents sont répertoriés à ce jour ;
- l'association « **Funny Country 31** » qui propose des cours de danse Country.

### ○ La Médiathèque

La Médiathèque est le cœur du développement de la vie culturelle sur la commune (expositions, rencontre d'auteurs, soirées « Dégustalivres », ...) . Une élue de la municipalité est Déléguée à la Culture.

**La présence de la médiathèque sur le site de l'école est un atout majeur.** La bibliothécaire est partie prenante du projet d'école pour le volet culturel et à l'origine de plusieurs projets ;

- Prêts de livres à toutes les classes, le vendredi ;
- Projet Inde : expositions d'échanges de courriers ;
- Projet commémoration 14-18 : conférences avec familles de Poilus, expositions,...
- Prix des Incorruptibles.

La médiathèque propose également d'autres activités :

- Des lectures aux tout-petits (Mr Pousse raconte les histoires) ;
- Un accueil des assistantes maternelles, des parents avec tout-petits ;
- Des ateliers informatique et mémoire pour les plus anciens.

### ○ Les liens intergénérationnels

La municipalité a la volonté d'impliquer les jeunes dans la vie publique de la commune mais également les plus anciens. Depuis un an, l'équipe municipale en place a mené plusieurs actions destinées à mobiliser ces tranches d'âge. Cela a conduit à la création récente :

- d'une **Commission Municipale des Jeunes** (CMJ) composée de 16 membres à parité filles / garçons, dans la tranche d'âge 9 – 17 ans. Le but est de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté ;
- d'une **Association Seniors**, « L'amicale des aînés ». Le but est de conforter la notion de convivialité au village, de redonner un souffle à cette tranche d'âge et de favoriser les échanges intergénérationnels.

### 3. Les faiblesses du territoire

Comme toutes les petites communes en développement, la commune de Lamasquère rencontre de nombreuses contraintes avec lesquelles il faudra composer :

- un budget limité qui ne permet pas d'envisager le recrutement de plusieurs animateurs ;
- des équipements sportifs et un éventail d'activités sportives insuffisants sur la commune pour pouvoir proposer des activités périscolaires diversifiées : en conséquence nos jeunes effectuent leur discipline sportive (foot, rugby, danse, gymnastique, badminton, piscine,...) dans les communes avoisinantes (Muret, Seysses, Saint-Lys, Labastidette, Lherm, ...) ;
- l'éloignement géographique des autres centres urbains mieux équipés en infrastructures sportives : donc difficulté pour la municipalité d'organiser ce même type d'activités en dehors du village en raison du coût des transports ;
- pas d'accueil de loisirs : obligation d'aller à l'ALSH de Roques/Garonne (partenariat) ;
- un vivier associatif qui pourrait paraître intéressant pour la mise en place d'activités périscolaires structurées, mais une participation au projet difficile à évaluer car la majorité des bénévoles exercent une activité professionnelle ;
- des associations qui auront des difficultés à proposer des activités en dehors de leur cadre associatif faute de bénévoles.

### 4. Public concerné par le PEdT

La mise en place de ce PEdT concerne la tranche d'âges **3-11 ans**, donc les enfants qui fréquentent le groupe scolaire.

**Pour l'année 2014/2015, 171 élèves** fréquentent l'école primaire Edith Piaf, répartis comme suit :

- **66 élèves en maternelle**
- **105 élèves en élémentaire**

#### Prévisions rentrée 2015 / 2016 :

L'effectif global prévu à la prochaine rentrée est proche de l'actuel, **168 élèves**, mais avec une baisse en élémentaire : l'école est donc en situation de blocage de classe actuellement, avec une forte possibilité de fermeture d'une classe.

Les effectifs prévus devraient se répartir comme suit à la rentrée 2015/16:

- 72 élèves en maternelle (22 PS, 33 MS, 17 GS)
- 96 élèves en élémentaire (13 CP, 23 CE1, 25 CE2, 16 CM1, 19 CM2)

## 5. Organisation actuelle des rythmes scolaires

### o La répartition horaire

La commune de Lamasquère a appliqué la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2013. L'organisation des temps scolaire et périscolaire a été discutée entre les différentes parties concernées (personnel enseignant, municipalité et parents d'élèves) et a été votée et approuvée au conseil d'école de juin 2013.

L'organisation actuelle est la suivante :

	7h30	8h30	11h30	13h30	15h45	18h30
LUNDI	Temps Périscolaire	ENSEIGNEMENT	Pause méridienne	ENSEIGNEMENT	Sortie ou Temps périscolaire	
MARDI	Temps Périscolaire	ENSEIGNEMENT	Pause méridienne	ENSEIGNEMENT	Sortie ou Temps périscolaire	
MERCREDI	Temps Périscolaire	ENSEIGNEMENT	Sortie ou Pause méridienne	Temps périscolaire sur inscription en début d'année		
JEUDI	Temps Périscolaire	ENSEIGNEMENT	Pause méridienne	ENSEIGNEMENT	Sortie ou Temps périscolaire	
VENDREDI	Temps Périscolaire	ENSEIGNEMENT	Pause méridienne	ENSEIGNEMENT	Sortie ou Temps périscolaire	

### Le temps scolaire :

- de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45 les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
- de 8h30 à 11h30 le mercredi ;
- les activités pédagogiques complémentaires (APC) de 15h45 à 16h45 les mardi et jeudi, des vacances de Toussaint aux vacances de printemps sur 18 semaines.

### Le temps périscolaire :

- de 7h30 à 8h30 : accueil des enfants en garderie payante;
- de 11h30 à 13h30 : pause méridienne avec garderie gratuite et 2 services de cantine ; organisation des TAP ;
- de 15h45 à 16h30 : goûter et temps de garderie gratuite sur les 45 min libérées par la réforme ;
- de 16h30 à 18h30 : temps de garderie payante, dont étude surveillée de 17h30 à 18h00.



### Le mercredi après-midi :

- de 11h30 à 13h30 : pause méridienne avec 1 service de cantine
- de 13h30 à 18h30 : garderie payante dans les locaux de l'école ; sur inscription en début d'année ; les parents récupèrent les enfants quand ils le souhaitent.

La garderie du mercredi après-midi est réservée en priorité aux familles dont les deux parents exercent une activité professionnelle, car le nombre de places est limité (deux personnels encadrants).

### Le temps extra-scolaire:

Une convention de partenariat a été signée avec **la commune de Roques/Garonne** pour que les enfants puissent fréquenter son **ALSH** pendant les vacances scolaires. La commune de Lamasquère participe au financement à hauteur de 7€ /enfant/jour.

En moyenne une dizaine d'enfants fréquentent le centre de Roques pour les petites vacances, une vingtaine pour le mois de juillet et moins de 10 pour le mois d'août.

#### o L'encadrement du temps périscolaire

La commune ne disposant pas d'ALAE ni d'animateurs, il a été décidé d'**utiliser les ressources propres en personnel, ATSEM** (en plus du travail en classe) et **agents communaux, pour assurer l'encadrement de tous les temps périscolaires** (cf tableau).

La réforme des rythmes scolaires a donc conduit la municipalité, en concertation avec les agents, à augmenter leur temps de travail hebdomadaire de 3h pour assurer l'encadrement de tout le temps périscolaire (passage à 33h/semaine).

A noter que la municipalité œuvre pour la formation de ses agents : **toutes les ATSEM ont passé le CAP Petite enfance et ont le Brevet de secourisme.**

Fonction	Formation	Créneau	Activité
<b>3 ATSEM 1 Agent communal</b>	CAP petite enfance	Matin	Garderie
		Midi	Cantine maternelle
		Pause méridienne	TAP, garderie, dortoir
		Mercredi Après midi	Garderie
		Soir	Garderie
<b>1 Bibliothécaire</b>		Pause méridienne	Garderie, Médiathèque
<b>2 Agents communaux</b>	Dont 1 en fin de formation de CAP petite enfance	Pause méridienne	Garderie
		Soir	Garderie
		Mercredi Après midi	Garderie
<b>1 Agent communal</b>	Contrat aidé (CAE) incluant une formation CAP petite enfance	Midi	Cantine

o **Les Temps d'Activités Périscolaires actuels**

**Pour l'année 2014/2015**, la municipalité a choisi d'organiser **les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à la pause méridienne, de 12h30 à 13h15**, uniquement pour les élèves d'élémentaire. Notre but:

- Permettre l'accès aux TAP à un plus grand nombre d'enfants : 90% des élémentaires et des maternelles restent à l'école à la pause méridienne ;
- Sur un temps de garderie gratuit ;
- Occuper les enfants afin de réduire l'excitation inhérente aux jeux de temps libre.

Les ATSEM ont eu la charge de mettre en place les ateliers créatifs dans le cadre des TAP à la pause méridienne, par cycle de 6 semaines (périodes inter vacances scolaires). Le nombre d'enfants est limité à 15. Les enfants s'inscrivent le lundi pour les activités proposées les mardi, jeudi et vendredi (pas assez de personnel encadrant le lundi).

Le tableau résume l'organisation de ce créneau réservé aux TAP :

<b>Ateliers / Activités (12h30/13h15)</b>	<b>Encadrant</b>	<b>Lieu</b>
- Créations d'automne - Décorations de Noël - Initiation aux premiers secours - ...	1 ATSEM	Salle de classe inoccupée
Temps calme, lecture	Bibliothécaire	Médiathèque
Danse (Rock, madison)	Agent administratif école (bénévole)	Salle polyvalente
Jeux de société	1 ATSEM	Salle de garderie
Jeux libres élémentaires	2 Agents communaux	Cour des élémentaires
Jeux libres maternelles	1 ATSEM	Cour des maternelles

### III. Le Projet de PEdT

#### 1. Les objectifs

Le projet éducatif territorial doit être, autant que faire se peut, le garant d'une cohérence et continuité éducative à travers la mise en place d'activités périscolaires complémentaires de celles dispensées pendant le temps scolaire.

Notre projet est établi en collaboration avec tous les acteurs de l'école et de la commune : élus, enseignants, personnel municipal, parents, associations et institutions. Il est donc étroitement lié au projet d'école qui lui-même s'appuie sur les ressources culturelles de la commune (Médiathèque) et de l'intercommunalité (Ecole de Musique par exemple).

Les axes de notre PEdT s'inscrivent dans ce cadre et peuvent être formulés ainsi :

- **Favoriser l'émergence de la citoyenneté et du vivre-ensemble ;**
- **Développer les échanges intergénérationnels ;**
- **Développer le savoir être.**

Les actions éducatives mises en place dans le cadre du PEdT ont pour objectif de permettre à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public, de la responsabilité personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit.

Le lien intergénérationnel est une richesse : la transmission des savoirs, pratiques et valeurs permettent de tisser des liens et de favoriser l'ouverture d'esprit. Les échanges entre les enfants, les adultes et les seniors pourront se concrétiser autour de projets artistiques, ludiques ou culturels (musique, théâtre, danse, peinture, ...), de jeux, de débats ou de simples discussions.

#### 2. Le projet d'école

Il est établi pour la **période 2014 – 2018** sur le thème « **Travailler et Echanger ensemble, et avec les autres** » et s'articule autour de 3 axes prioritaires :

- Enrichir le vocabulaire et la culture littéraire (volet pédagogique) ;
- Formaliser et actualiser les outils communs aux élèves et enseignants, et les liaisons inter-cycles (volet éducatif) ;
- Poursuivre et renforcer les partenariats locaux dans le cadre des activités culturelles (volet culturel).

**L'Ecole de Musique d'AXE SUD** est partenaire de ce projet: un professeur intervient dans les classes élémentaires afin de développer la pratique collective du chant :

- la chorale fait une représentation devant les familles ;
- les CM2, accompagnés d'un ensemble instrumental, participent à la commémoration du 11 novembre.

L'école dispose également d'un TBI (Tableau Blanc Interactif) et d'une classe mobile (dispositif ENR : Ecole Numérique Rurale).

### 3. Les projets d'activités périscolaires

Les objectifs du PEdT seront atteints progressivement au travers des différentes activités dispensées et organisées pendant les TAP. Cela passe par un certain nombre de moyens ou activités types qui se déclineront ensuite en plusieurs activités ou ateliers :

- Les pratiques sportives de découverte qui peuvent allier la prévention santé et l'apprentissage des bases de la sécurité
- Les activités manuelles de petit bricolage : découpe, assemblage
- Les activités culturelles de tout type allant de la lecture aux arts plastiques
- La connaissance du patrimoine local et la découverte de l'environnement proche (jardinage, sorties nature,...)
- Les pratiques liées à l'apprentissage de la citoyenneté
- Des activités de jeux de loisirs et de détente car l'enfance est encore la période des jeux et celle-ci doit être vécue pleinement.

Ces moyens peuvent évoluer au cours du temps et dans la vie du PEdT. Des activités peuvent combiner plusieurs de ces moyens ; l'activité « Cirque » par exemple, prévue dès la rentrée 2015 allie le sport, l'adresse, l'agilité et la curiosité par la découverte d'un « monde nouveau ».

Les activités s'organiseront autour de thématiques dont voici quelques exemples, sachant que des évolutions sont prévisibles au fil des mois et des années. Nous distinguerons deux types de projets d'activités en fonction de l'âge des enfants :

#### ⇒ **Les activités pour les plus petits (< 5 ans) :**

- Lecture de contes en lien avec le thème choisi annuellement par l'équipe éducative de l'école
- Réalisation d'une fresque autour d'un conte
- Travail manuel (découpage, collage, peinture) en lien avec ce conte
- Ecoute musicale
- Jeux de société
- Temps libres (dessins, coloriages, lectures..).

#### ⇒ **Les activités pour les plus grands :**

- Jeux sportifs : jeux de ballons (football, handball ou basket-ball), badminton, cirque, pétanque, molki, initiation à l'orientation
- Activités artistiques et d'expressions : contes et marionnettes, roman-photo, atelier écriture, journal, origami, initiation théâtre, cirque, danse, spectacles

- Divers : débats de société, jeux de société, jeux de piste, jeux de construction, petites expériences...

Cette liste sera enrichie au cours de ces trois années selon la demande des enfants, les compétences des différents intervenants, l'intervention des associations sportives.

#### 4. Nouvelle organisation du temps périscolaire

Après évaluation des TAP proposés à la pause méridienne, il est apparu difficile d'établir des ateliers réguliers et constants durant ce créneau horaire.

Ce choix avait été fait pour permettre au plus grand nombre d'enfants de profiter des activités (environ 90% des enfants présents à la cantine). Cependant cette proposition nous a paru difficile à maintenir en raison:

- des deux services de cantine ;
- du peu de temps libre laissé aux enfants ;
- du départ des maternelles à la sieste ;
- des multiples fonctions du personnel ATSEM: cantine, dortoir, garderie.

Nous avons effectué un bilan du taux d'occupation de la garderie le soir (*cf. Annexe 2*) et réfléchi avec différents partenaires pour proposer ces activités éducatives dans les meilleures conditions possibles. Ce travail nous a amené à réorganiser le temps périscolaire de l'après-midi : nous proposons **3 périodes de 1h de TAP par semaine, de 16h30 à 17h30**. La durée de une heure nous a paru être un bon compromis pour mener à bien une activité.

Les jours d'activité seront **les lundi, mardi et jeudi** : le vendredi la fréquentation de la garderie est en baisse, et les enfants sont moins réceptifs à cause de la fatigue cumulée et de l'imminence du week-end.

**A la rentrée 2015/2016 l'organisation des temps scolaire et périscolaire sera la suivante :**

	7h30	8h30	11h30	13h30	15h45	16h30	17h30	18h30	
LUNDI	Temps Périscolaire	ENSEIGNEMENT	Pause méridienne	ENSEIGNEMENT	Temps Périscolaire	TAP	Temps Périscolaire		
MARDI	Temps Périscolaire	ENSEIGNEMENT	Pause méridienne	ENSEIGNEMENT	Temps Périscolaire	TAP	Temps Périscolaire		
MERCREDI	Temps Périscolaire	ENSEIGNEMENT	Sortie ou Pause méridienne	Temps périscolaire sur inscription en début d'année					
JEUDI	Temps Périscolaire	ENSEIGNEMENT	Pause méridienne	ENSEIGNEMENT	Temps Périscolaire	TAP	Temps Périscolaire		
VENDREDI	Temps Périscolaire	ENSEIGNEMENT	Pause méridienne	ENSEIGNEMENT	Sortie ou Temps périscolaire				

Les jours de TAP, le temps de garderie de l'après-midi se scindera en trois temps forts :

- **de 15h45 à 16h30 : temps récréatif.** Ce temps libre de garderie gratuite permettra notamment aux enfants de goûter et de se détendre. Les parents pourront les récupérer à tout moment.
- **de 16h30 à 17h30 : organisation d'ateliers.** Il s'agit d'un temps plus contraint où de petits groupes d'activités seront mis en œuvre sur des sites déterminés et avec des activités ciblées. Les enfants inscrits à ces activités pourront être tenus d'y participer sur l'ensemble du créneau horaire.
- **de 17h30 à 18h30 : temps ludique.** Les parents pourront récupérer les enfants à la garderie à tout moment. L'étude surveillée se fera dans ce créneau.

Les parents n'inscriront pas les enfants pour un atelier particulier : c'est bien parce que l'enfant choisira de participer à des ateliers que le projet fera sens.

Un programme des activités sera affiché en début de cycle, permettant ainsi aux parents de connaître l'activité qui pourra être choisie par leur enfant. Ces propositions seront construites dans une logique d'homogénéité des tranches d'âge.

## 5. La démarche suivie

Plusieurs partenaires ont été consultés pour la mise en place de ce projet.

### ○ Les partenaires institutionnels

- **L'Etat**, à l'initiative de la réforme des rythmes scolaires et qui aide financièrement les communes par le fonds d'amorçage.
- **L'Education Nationale** destinataire du projet qui donnera son avis sur la bonne organisation de cette réforme au sein de l'école dans l'intérêt éducatif de l'enfant ;
- **La DDCS** de la Haute-Garonne (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) associée au **CLAP Midi-Pyrénées** (Centre de ressources et de Liaison pour Associations et Porteurs de projets en Midi Pyrénées) qui nous ont conseillés pour la mise en place des activités périscolaires et qui nous guideront dans l'étude qui sera menée sur la mise en place d'un ALAE, support de ces temps d'activités ;
- **La CAF** (Caisse d'Allocations Familiales) qui s'associe aux autres institutions pour soutenir le développement des accueils périscolaires dans l'intérêt des familles ;

### ○ Les partenaires de terrain

- **L'école Edith Piaf** avec laquelle nous avons travaillé au sein du comité de pilotage afin d'écrire un projet en cohérence avec les objectifs du projet d'école ;
- **La municipalité**, qui a pris cette réforme non pas comme une contrainte, même si l'organisation en est difficile, mais comme une opportunité pour aider à l'apprentissage et l'épanouissement de l'enfant ;

- **Les associations** du village volontaires pour participer à cette organisation. Elles sont quelques-unes à avoir répondu favorablement pour organiser des activités et elles seront intégrées au programme des activités.
- **Les parents d'élèves** que nous avons rencontrés afin de connaître leurs attentes.
- **Les élèves** qui sont les acteurs principaux de ce projet.

- o **Les lieux de concertation**

Les échanges entre les différents partenaires se font au sein de différents conseils et commissions, certaines créées depuis peu :

- **La Commission Education, Enfance et Jeunesse (CEEJ)**, constituée de 4 élues de la municipalité, qui a travaillé sur l'organisation du temps périscolaire pour l'année scolaire en cours en concertation avec le personnel et qui a mis en place une commission jeunes au sein de la commune ;
- **La Commission Municipale des Jeunes (CMJ)** mise en place début 2015, constituée de 16 jeunes et des membres de la CEEJ. Comme exemple des actions pouvant être menées, la CMJ organise une première manifestation « Opération Nature » le 14 juin 2015 pour sensibiliser les habitants du village et les jeunes à l'environnement ;
- **Le conseil d'école**, qui réunit l'équipe enseignante, les parents délégués et la municipalité (élus et personnel) ;
- **Le conseil d'école enfants**, au sein duquel se retrouvent à la pause méridienne les enseignants, les élèves délégués des classes d'élémentaire, une ATSEM et l'élue en charge des affaires scolaires. Ce conseil permet d'évoquer entre autres les questions de règles de vie dans la cour de récréation. C'est une première étape dans l'apprentissage de la citoyenneté et de la responsabilisation.

Tout au long de notre réflexion sur l'élaboration du PEdT, plusieurs réunions ont été organisées :

Réunions	Participants	Date
<b>Commission municipale Education, Enfance et Jeunesse (CEEJ)</b>	Mme Tasselli (Adjointe) Mme Ejarque (Elue) Mme Mugnier (Elue) Melle Razola (Elue) Mme Moran (Maire)	Tous les 2 mois depuis mars 2014
<b>CEEJ et personnel</b>	CEEJ Mme Ruiz (Atsem) Mme Béquié (Atsem) Mme Cazala (Agent) Mme Saint-Blancat (Atsem) Melle Clamens (Bibliothécaire)	09/2014 02/2015
<b>Réunion d'information sur le PEdT à Muret</b>	Organisée par la Ddcs pour les élus	10/03/2015
<b>Entretien avec la CAF</b>	Mme Tasselli (Adjointe) Mme Furteau (Conseillère CAF)	07/05/2015
<b>Entretien avec le CLAP et la DDCS</b>	Mme Tasselli (Adjointe) Mr Gril - CLAP Mme Maixant - Ddcs	04/05/2015
<b>Entretien extérieur : Service Enfance et Jeunesse de Seysses</b>	Mme Tasselli (Adjointe) Mme Ejarque (Elue) Mr Simonis : Responsable du Service	05/05/2015
<b>Formation ATD à Montréjeau</b>	Mme Tasselli (Adjointe)	19/05/15
<b>Réunion avec les associations</b>	Commission associations et 6 associations	30/05/15
<b>Réunion avec l'équipe enseignante, le personnel, les parents d'élèves et les associations</b>	CEEJ 2 enseignants 2 parents 2 Atsem Melle Clamens (Bibliothécaire) Associations	02/06/15
<b>Conseil d'Ecole</b>	Enseignants, parents, élus et personnels	18/06/15
<b>Conseil Municipal Présentation du PEdT Vote sur la constitution du COPIL</b>	Les élus	22/06/2015



## IV. Modalités pratiques du PEdT

La durée du PEDT est de 3 ans, jusqu'à fin juin 2018, la première année étant une phase test, renouvelable en fonction des évaluations faites par le comité de pilotage.

### 1. Pilotage du PEdT

Coordination du projet :

TASSELLI Josiane

Adjointe au Maire, Déléguée à l'Education, Enfance et Jeunesse

06 31 67 55 85

Mairie de Lamasquère, rue de la Paix 31600 LAMASQUERE

[jtasselli.mairielamasquere@orange.fr](mailto:jtasselli.mairielamasquere@orange.fr)

Composition du Comité de pilotage :

Collège	Nom/Prénom	Fonction
Le Maire	Brigitte MORAN	Présidente du COPIL
Elus de la commune	Josiane TASSELLI Virginie EJARQUE	Coordinatrice Elue
Personnel	Françoise RUIZ Séverine BEQUIE Christelle CLAMENS	ATSEM ATSEM Bibliothécaire
Ecole Edith Piaf	<i>Non connue à cette date</i> Nathalie RIBES Isabelle GRESSIER	<i>Directrice</i> Enseignante Enseignante
Parents d'élèves	Yann GUICHAOUA Selma BENSAID	Délégués de parents
Associations	Jean-Pierre PAGANO Xavier ESPAGNOL	Funny Country 31 SPL Foot
Institutions	Sylvie MAIXANT M-Françoise FURTEAU Sylvie ESTIVALS	DDCS CAF IEN Muret

Il se réunit deux fois par an pour procéder à l'évaluation du Projet Educatif Territorial (au cours du premier trimestre de l'année scolaire et au cours du dernier trimestre).

## **2. Evaluation du projet**

L'évaluation est continue, annuelle et en fin de projet. Elle est partagée par les partenaires et vise également à apporter des améliorations au dispositif. Un premier bilan sera effectué par le comité de pilotage avant les vacances de Noël afin de remédier aux éventuels problèmes d'organisation.

Des indicateurs qualitatifs et quantitatifs épauleront le comité de pilotage dans cette démarche :

- Nombre d'enfants inscrits
- Nombre d'activités proposées et diversité
- Retour favorable (ou pas) des enfants et familles
- Retour des différents partenaires

Le comité de pilotage travaillera également à l'élaboration du questionnaire de satisfaction à distribuer aux familles, ainsi qu'aux divers organismes et associations qui interviendront.

Au terme de ces évaluations, de l'examen des éventuelles difficultés de fonctionnement et du coût financier, de la pertinence des projets développés, la mairie pourra revoir sa position sur les suites à donner à cette organisation et procéder à une évolution ou une refonte du projet.

## **3. Tarification et Modalités d'information des familles**

Dans une volonté de mettre en place un dispositif favorisant une certaine équité, les TAP seront proposés sans tarification supplémentaire par rapport à la garderie.

Une réunion d'information sera organisée dès la rentrée scolaire afin de répondre à toutes les interrogations des parents.

A chaque fin d'année scolaire (aux alentours du mois de mai), nous demanderons aux parents de remplir un questionnaire de satisfaction, ce qui nous permettra d'évaluer la pertinence de notre projet.

Autre mode d'information :

- le journal de la commune
- le site web de la commune : [www.lamasquere.fr](http://www.lamasquere.fr)

## **CONTACTS**

Mme Brigitte MORAN, Maire de Lamasquère

[mairie.lamasquere@wanadoo.fr](mailto:mairie.lamasquere@wanadoo.fr)

Tél : 05 61 56 06 95

Mme Josiane TASSELLI, Coordinatrice du projet,  
Adjointe Déléguée à l'Education, Enfance et Jeunesse

[Jtasselli.mairielamasquere@orange.fr](mailto:Jtasselli.mairielamasquere@orange.fr)

Tél : 06 31 67 55 85

## LEXIQUE

ALAE : Accueil de Loisirs Associé à l'École

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CC : Communauté de Communes

CEEJ : Commission Education Enfance et Jeunesse de Lamasquère

CEJ : Contrat Enfance et Jeunesse

CLAP : Centre de ressources et de Liaison pour Associations et Porteurs de projets

CMJ : Commission Municipale des Jeunes de Lamasquère

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

IEN : Inspecteur de l'Education Nationale

PEdT : Projet Educatif de Territoire

TAP : Temps d'Activités Périscolaires

## Annexe 1

### Données de l'INSEE

#### POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2011	%	2006	%
<b>Ensemble</b>	<b>1 364</b>	<b>100,0</b>	<b>1 108</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	333	24,4	250	22,6
15 à 29 ans	205	15,0	166	15,0
30 à 44 ans	351	25,7	314	28,3
45 à 59 ans	280	20,5	240	21,7
60 à 74 ans	140	10,3	106	9,6
75 ans ou plus	55	4,0	32	2,9

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

#### POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

■ 2006      ■ 2011

#### POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

## Annexe 2 :

### Fréquentation de la garderie en janvier 2015

janv-15							
Elémentaire (105 élèves)				Maternelle (66 élèves)			
	Matin	Soir			Matin	Soir	
		nbre à 15h45	nbre à 16h30			nbre à 15h45	nbre à 16h30
Lu 5	15	56	44		9	28	19
Ma 6	17	58	46		12	31	20
Me 7	16				9		
Je 8	18	56	40		9	32	17
Ve 9	16	40	24		9	29	17
Lu 12	10	50	37		8	30	19
Ma 13	17	49	37		12		18
Me 14	11				8		
Je 15	18	50	37		8	30	19
Ve 16	12	48	30		7	28	15
Lu 19	15	54	40		10	24	11
Ma 20	14	52	37		12	34	16
Me 21	13				8		
Je 22	12	54	43		9	23	13
Ve 23	15	40	24		11	19	9
Lu 26	17	52	34		8	27	14
Ma 27	17	44	36		9	22	15
Me 28	13				5		
Je 29	18	51	38		9	23	10
Ve 30	13	37	23		9	21	10

50% des élèves de primaire ou maternelle quittent l'école à 15h45

Une dizaine d'élèves supplémentaires de maternelle et d'élémentaire quittent l'école à 16h30 (gratuité de la garderie de 15h45 à 16h30)

#### Fréquentation à 15h45 :

Elémentaire : une cinquantaine d'élèves du lundi au jeudi, une quarantaine le vendredi

Maternelle : en moyenne 30 élèves

#### Fréquentation à 16h30 :

Elémentaire : une quarantaine d'élèves du lundi au jeudi, une vingtaine le vendredi

Maternelle : moins de 20 élèves